

HONGRIE

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

HONGRIE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX			
TOUS LES SECTEURS COMPRIS DANS LA PARTIE II	<p>3) La présence commerciale doit prendre la forme d'une société à responsabilité limitée, d'une société en commandite par actions ou d'un bureau de représentation. L'admission initiale en qualité de succursale n'est pas autorisée.</p> <p>Non consolidé en ce qui concerne l'acquisition de propriétés appartenant à l'Etat</p> <p>4) Non consolidé, sauf en ce qui concerne l'admission et le séjour temporaire des personnes physiques suivantes:</p> <p>a) <u>Cadre supérieur</u> ["vezető tisztségviselő"]: personne physique ayant la nationalité d'un autre Membre et occupant le rang le plus élevé dans l'organisation d'une personne morale constituée en Hongrie avec participation étrangère, qui assure au premier chef la direction de cette présence commerciale</p>	<p>3) Non consolidé en ce qui concerne l'acquisition de propriétés appartenant à l'Etat</p> <p>Non consolidé en ce qui concerne les subventions</p> <p>4) Non consolidé, sauf en ce qui concerne les mesures applicables aux personnes physiques visées dans la colonne "Limitations concernant l'accès aux marchés"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Un cadre supérieur par entreprise et pour la durée de son activité dirigée par ce cadre supérieur¹</p> <p>b) <u>Personnalités de réputation internationale</u>: l'engagement en matière d'accès aux marchés concerne les personnalités invitées par des établissements d'enseignement supérieur, des instituts de recherche scientifique ou des établissements publics d'enseignement, et ce pour la durée de l'invitation</p> <p>c) <u>Personnels transférés à l'intérieur de sa société des catégories i), ii) ou iii) ci-après</u>: personnes physiques ayant la nationalité d'un autre Membre, qui ont été employées par une personne morale d'un autre Membre durant au moins un an sans interruption et qui demandent leur admission et leur séjour temporaire afin d'offrir leurs prestations à une personne morale constituée en Hongrie qui appartient à ladite personne morale</p>		

La numérotation des secteurs et des sous-secteurs est celle de la Classification sectorielle des services (MTN.GNS/W/120). S'il est fait aussi référence à une autre définition, l'engagement ne concerne cependant que les services auxquels elle s'applique. La mention "ex" accolée à un numéro CPC signifie que seule une partie des services qui entrent dans cette rubrique de la Classification centrale des produits de l'ONU est concernée.

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>i) Dirigeants: personnes physiques qui, dans une personne morale constituée en Hongrie, ont essentiellement pour tâche de diriger cette personne morale ou l'une de ses composantes ou fonctions majeures ou d'en fixer les buts et les politiques, qui disposent d'un large pouvoir de décision, et auxquelles les dirigeants de rang supérieur de la personne morale ressortissante d'un autre Membre et propriétaire de la personne morale première mentionnée n'adressent que des indications ou directives de caractère général</p> <p>ii) Personnel d'encadrement: personnes physiques qui, dans une personne morale constituée en Hongrie et appartenant à une personne morale ressortissante d'un autre Membre, la gèrent ou gèrent un de ses départements ou services, supervisent et contrôlent le travail d'autres superviseurs, professionnels ou cadres, sont habilités à recruter et à licencier du personnel et ont un pouvoir discrétionnaire à un niveau supérieur pour les activités courantes</p>		

HONGRIE (suite)

Modés de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>iii) Spécialistes: personnes physiques qui, dans une personne morale constituée en Hongrie et appartenant à une personne morale ressortissante d'un autre Membre, ont de très grandes compétences et des connaissances très poussées des produits, des services, du matériel de recherche, des techniques ou de la gestion de la personne morale, et qui sont indispensables pour le fonctionnement de la personne morale constituée en Hongrie</p> <p>d) Visiteurs d'entreprise: personnes physiques qui exercent les fonctions de représentants commerciaux de fournisseurs de services d'un autre Membre et qui demandent leur admission temporaire afin de négocier la vente de leurs services, sans recevoir de rémunérations de sources sises en Hongrie, vendre directement au public, ni fournir eux-mêmes des services</p> <p>Le séjour autorisé ne dépassera pas 90 jours</p>	<p>4) Non consolidé en ce qui concerne l'acquisition de biens immobiliers par des personnes physiques étrangères</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
<p>1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES</p> <p>A. <u>Services professionnels</u></p> <p>a) Services juridiques de conseil sur le droit du pays d'origine (ex CPC 861)</p> <p>b) Services comptables, d'audit et de tenue de livres</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) La présence commerciale devra prendre la forme d'un bureau de représentation</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
c) Services de conseil fiscal (ex CPC 863)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I et sous réserve en particulier de l'obligation de résidence permanente	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
d) Services d'architecture	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I et sous réserve en particulier de l'obligation de résidence permanente	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
e) Services d'ingénierie	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I et sous réserve en particulier de l'obligation de résidence permanente	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
f) Services intégrés d'ingénierie	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
g) Services d'aménagement urbain (ex CPC 8674)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I et sous réserve en particulier de l'obligation de résidence permanente	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
h) Services médicaux et dentaires	1) Néant 2) Néant 2) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. <u>Services informatiques et services connexes</u></p>			
<p>a) Services de consultation en matière d'installation de matériels informatiques</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>b) Services de réalisation de logiciels</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>c) Services de traitement de données</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement rationnel	Engagements additionnels
d) Services de bases de données	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I 	
C. <u>Services de recherche-développement</u>			
a),b),c) Services de recherche-développement	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I 	
E. <u>Services de location simple ou en crédit-bail sans opérateurs</u>			
a),b),c),d),e) Location simple/crédit-bail	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u></p> <p>a) Services de publicité</p> <p>b) Services d'études de marché et de sondage</p> <p>c) Services de conseil en gestion</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
e) Services d'essais et d'analyses techniques	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
f) Services de consultations annexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture (ex CPC 881)	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
g) Services de consultations annexes à la pêche (ex CPC 882)	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
h) Services de consultations annexes aux industries extractives (ex CPC 883)	3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
i) Services de consultations annexes aux industries manufacturières (ex CPC 884 + ex CPC 885)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
j) Services de consultations annexes à la distribution d'énergie (ex CPC 887)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>k) Services de placement et de fourniture de personnel</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>l) Services de sécurité (ex CPC 873)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>m) Services connexes de consultations scientifiques et techniques</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
n) Maintenance et réparation de matériel (à l'exclusion des navires pour la navigation maritime, avions et autres matériels de transport)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
o) Services de nettoyage de bâtiments	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
p) Services photographiques	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
q) Services de conditionnement	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
r) Impression et édition	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
2. SERVICES DE COMMUNICATION			
C. <u>Services de télécommunication</u>			
h) Courrier électronique	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
i) Services d'audiomessagerie téléphonique	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
j) Services directs de recherche d'informations permanente et de serviceur de bases de données	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
k) Echange électronique de données (EDI)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
l) Services à valeur ajoutée/améliorés de télécopie, y compris enregistrement et retransmission et enregistrement et recherche	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
m) Services de conversion de codes et de protocoles	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
n) Services de traitement direct de l'information et/ou de données	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>4. SERVICES DE DISTRIBUTION</p> <p>B. <u>Services de commerce de gros</u></p> <p>C. <u>Services de commerce de détail</u></p> <p>D. <u>Services de franchisage</u></p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>5. SERVICES D'EDUCATION</p> <p>A. <u>Services d'enseignement primaire</u></p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) La création d'écoles est subordonnée à la délivrance d'un permis par les autorités locales</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>B. <u>Services d'enseignement secondaire</u></p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) La création d'établissements est subordonnée à la délivrance d'un permis par les autorités locales</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>C. <u>Services d'enseignement supérieur</u></p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>D. <u>Services d'enseignement pour adultes</u></p>	<p>3) La création d'établissements est subordonnée à la délivrance d'un permis par les autorités centrales</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) La création d'établissements est subordonnée à la délivrance d'un permis par les autorités locales (ou, s'il s'agit d'établissements du second degré, par les autorités centrales)</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>6. <u>SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT</u></p> <p>B. <u>Services d'enlèvement des ordures</u></p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services d'assainissement et similaires</u></p>	<p>3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>7. SERVICES FINANCIERS Tous les services sous A et B ci-après:</p> <p>A. <u>Assurance réassurance, courtage d'assurance</u></p>	<p>3) L'assurance, la banque et la négociation des valeurs mobilières devront être exercées par des fournisseurs de services financiers constitués en droit en entités distinctes 1) Non consolidé dans les cas de l'assurance et du courtage en assurances 2) Non consolidé</p>	<p>1) Néant 2) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. <u>Services bancaires et autres services financiers</u></p> <p>Tous les services énumérés ci-dessous</p>	<p>3) L'établissement de compagnies d'assurances entièrement ou en partie contrôlées de l'étranger est subordonné à l'autorisation des pouvoirs publics</p> <p>Exception faite des bureaux de représentation, la présence commerciale doit prendre la forme d'une société en commandite par actions, d'une coopérative d'assurances ou d'une mutuelle d'assurances</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>3) a) i) L'implantation d'un établissement financier entièrement ou en partie contrôlé de l'étranger, au sens de la Loi n° LXIX de 1991, et</p> <p>ii) l'acquisition, par des ressortissants étrangers, d'actions d'un établissement</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>a) Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables</p>	<p>financier, sont soumises à l'autorisation préalable des pouvoirs du gouvernement, sauf si la participation étrangère totale ne dépasse pas 10 pour cent du capital déclaré</p> <p>b) Exception faite des bureaux de représentation, les établissements financiers doivent être constitués sous la forme de sociétés en commandite par actions ou, s'agissant des caisses d'épargne, de sociétés en commandite par actions ou de coopératives d'épargne ou de crédit</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Ces services ne peuvent être fournis par des institutions financières qu'aux conditions mentionnées sous "Engagements horizontaux" en ce qui concerne les services bancaires et autres services financiers</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>b) Prêts de toute nature</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
c) Crédit-bail	<p>3) Ces services ne peuvent être fournis par des institutions financières qu'aux conditions mentionnées sous "Engagements horizontaux" en ce qui concerne les services bancaires et autres services financiers</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p>	
d) Tous services de règlement et de transferts monétaires	<p>1) Les opérations de crédit-bail sont subordonnées à l'autorisation de la Banque nationale</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Ces services ne peuvent être fournis par des institutions financières qu'aux conditions mentionnées sous "Engagements</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>e) Garanties et engagements</p>	<p>horizontaux" en ce qui concerne les services bancaires et autres services financiers</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) L'acquisition de ces services est soumise à autorisation</p> <p>2) L'acquisition de ces services est soumise à la concession d'une licence</p> <p>3) Ces services ne peuvent être fournis par des institutions financières qu'aux conditions mentionnées sous "Engagements horizontaux" en ce qui concerne les services bancaires et autres services financiers</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>f) Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, sur:</p> <p>i) les instruments du marché monétaire</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Si les transactions ont lieu pour compte propre, ces services ne peuvent être fournis</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>ii) les devises (à l'exclusion des opérations de change)</p> <p>iii) les instruments à termes et options</p> <p>iv) les valeurs mobilières négociables (sauf celles visées au par. 1) de l'article 2 de la Loi n° VI de 1990 sur les valeurs mobilières et les opérations boursières)</p> <p>v) les instruments du marché des changes et du marché monétaire</p> <p>g) Valeurs mobilières</p>	<p>par des institutions financières qu'aux conditions mentionnées sous "Engagements horizontaux" en ce qui concerne les services bancaires et autres services financiers. Si les transactions ont lieu pour compte de clients: néant.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>j) Services de règlement et de compensation afférents à des actifs financiers</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Exploitation de systèmes de compensation pour transfert électronique: néant</p> <p>Dans les autres cas, ces services ne peuvent être fournis par des institutions financières qu'aux conditions mentionnées sous "Engagements horizontaux" en ce qui concerne les services bancaires et autres services financiers</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>k) Services de conseil et autres services auxiliaires</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
1) Fourniture, transfert et traitement de données financières et logiciels y relatifs, par des fournisseurs d'autres services financiers	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
8. SERVICES SANITAIRES	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	
A. <u>Hôtellerie et restauration</u>	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
B. <u>Services d'agence de voyages et d'organisateur touristiques</u>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
10. SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS (autres que les services audiovisuels)			
A. <u>Services de spectacles</u>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>D. <u>Services sportifs et autres services récréatifs</u></p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>11. SERVICES DE TRANSPORT</p>			
<p>A. <u>Services de transport maritime</u></p> <p>d) Maintenance et réparation de navires</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. <u>Transports par voies navigables intérieures</u></p> <p>d) Maintenance et réparation de navires</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>C. <u>Services de transport aérien</u></p> <p>d) Maintenance et réparation d'aéronefs</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Systèmes informatisés de réservation (tels que définis au paragraphe 6 c) de l'Annexe relative aux services de transport aérien)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
E. <u>Services de transport ferroviaire</u>			
a) Transports de voyageurs	1) Non consolidé 2) Néant 3) Ces services peuvent être fournis en vertu d'une concession de l'Etat ou des autorités locales 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I	
b) Transports de marchandises	1) Non consolidé 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>d) Maintenance et réparation de matériel de transport ferroviaire</p>	<p>3) Ces services peuvent être fournis en vertu d'une concession de l'Etat ou des autorités locales</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>F. <u>Services de transport routier</u></p> <p>d) Maintenance et réparation du matériel de transport routier</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>G. <u>Transports par conduites</u></p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

HONGRIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3) Ces services peuvent être fournis en vertu d'une concession de l'Etat ou des autorités locales</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>H. <u>Services auxiliaires de tous les modes de transport</u></p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	
<p>b) Services d'entreposage et de magasinage</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans la Partie I</p>	